

## École communale de Keumiée (Sambreville)

### **Proposition de décret**

visant à promouvoir l'intégration des enfants souffrant d'un handicap.

#### **Développements**

Nous avons débattus de manière concrète sur le thème du handicap et de la différence.

Tous les handicaps ne sont pas visibles et peuvent avoir des degrés de gravité différents.

Il existe encore trop de préjugés à ce propos dans les écoles mais aussi à l'extérieur de domaine scolaire.

Les enfants ont donc conclu que nous sommes tous uniques et par conséquent, tous différents.

#### **Article 1**

Le décret sur l'intégration des enfants souffrant d'un handicap s'applique à tous les enfants, quel que soit leur handicap.

#### **Article 2**

Les enfants ont mis un point d'honneur à ne pas ignorer les élèves concernés mais plutôt à les « fondre dans la masse » en organisant une première journée durant laquelle chaque élève viendrait expliquer en quoi il est différent des autres.

#### **Article 3**

Ils se sont montrés de bonne volonté et ont désiré ajouter, dans le tableau des charges, une rubrique « Je viens en aide à celui qui a une difficulté ».

#### **Article 4**

Dans notre école, les récréations sont planifiées et organisées en fonction de l'espace et des occupations pour chaque cycle.

Ils ont eu l'idée d'adapter les règlements des jeux de coopération (ou autres) en fonction des handicaps de chacun.

Beau projet d'écriture en perspective.

#### **Article 5**

Pour mieux comprendre ce que vivent les enfants atteints d'un handicap, ils ont imaginé faire des activités « Je me mets à la place de... ». Mettre des lunettes qui brouille la vision, se déplacer à l'aide d'une chaise roulante, ... .

Pouvoir partager, à la fin de l'activité, ses émotions, ses remarques constructives.